



*Rapport de gestion*

*Pour la période de neuf mois terminée  
le 30 septembre 2010*

# CORPORATION MINIÈRE OSISKO

## RAPPORT DE GESTION

### Introduction

Ce rapport de gestion et d'analyse des opérations et de la situation financière consolidées de Corporation Minière Osisko (« Osisko » ou la « Société »), pour la période terminée le 30 septembre 2010, devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société pour la période terminée le 30 septembre 2010 et les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). La devise de présentation de la Société est le dollar canadien. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 4 novembre 2010.

### Faits saillants

- Augmentation de 42,8 % des réserves, annoncée en février 2010, à 8,97 millions d'onces d'or (245,8 millions de tonnes à 1,13 g/t Au) grâce au forage de définition du gîte Barnat et de l'extension du projet Canadian Malartic;
- Progrès soutenus dans la construction et le développement du projet Canadian Malartic impliquant des déboursés de 134 millions de dollars au troisième trimestre et de 349 millions de dollars pour l'année en cours. Le projet est complété à 75 %;
- Acquisition de Brett Resources Inc. et du projet aurifère Hammond Reef;
- Continuité des activités d'exploration sur neuf projets en cours avec environ 312 800 mètres de forage, incluant 107 800 mètres au cours du troisième trimestre, afin d'augmenter les réserves et les ressources d'or;
- Extension au 31 décembre 2010 de la date du tirage de la deuxième tranche de 75 millions de dollars de la facilité de crédit de l'OIRPC;
- Perte nette de 11,2 millions de dollars au troisième trimestre et de 18,3 millions de dollars pour l'année en cours;
- Mise en œuvre d'un régime de droits pour la protection des actionnaires.

## Description des affaires de la Société

Osisko, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères dans le but de devenir un producteur aurifère intermédiaire de premier plan. Les activités de la Société sont présentement concentrées dans le nord Québec, Canada, sous la bannière de son projet Canadian Malartic. La Société détient 230 km<sup>2</sup> de terrain dans la zone aurifère prolifique située dans la région de Malartic-Cadillac. Le Québec est reconnu comme l'un des endroits les plus avantageux au monde pour exercer des activités dans le secteur minier, compte tenu de l'appui du gouvernement à l'industrie, du régime fiscal, de la stabilité politique, des infrastructures en énergie électrique et de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Le projet Canadian Malartic (le « Projet ») est facilement accessible, étant situé près de la route 117, et est également desservi par un réseau ferroviaire. La grande région de Malartic a produit quelque 8,7 millions d'onces d'or entre les années 1935 et 1983.

La Société a récemment acquis le projet aurifère Hammond Reef situé près d'Atikokan dans le nord-ouest de l'Ontario dans le cadre de l'acquisition de Brett Resources Inc. (« Brett »). Brett a été renommé Osisko Hammond Reef Gold Ltd. le 6 octobre 2010.

## Projet Canadian Malartic

Le 25 novembre 2008, la Société a déposé une étude de faisabilité positive (« l'étude ») sur son projet Canadian Malartic, détenu à 100 % et situé à Malartic, Québec. L'étude a été compilée en tenant compte des réserves prouvées et probables définies à l'époque, qui étaient de 183,3 millions de tonnes à 1,07 g/t Au (selon un seuil de coupure de 0,36 g/t Au), soit un contenu d'environ 6,3 millions d'onces d'or. L'étude incluait un modèle de fosse optimisée, aménagée selon un prix de l'or à 775 \$ US l'once (scénario de base).

Les faits saillants de l'étude sont résumés dans le tableau ci-dessous (montants en dollars US) :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérée (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût comptant d'exploitation par once	
- Avant redevances	320 \$
- Après redevances, net des revenus provenant des ventes de l'argent	319 \$
Investissement total (CAPEX)	789 M \$
CAPEX par once récupérée	146 \$
Investissement en immobilisations de maintien	95 M \$
Coûts de fermeture	45 M \$
Durée de vie de la mine	10 ans

Le programme initial d'investissement en immobilisations s'élève à 789 millions de dollars US et est résumé dans le tableau ci-dessous (montants canadiens convertis au taux de 1,18).

	<b>M \$ US</b>	<b>M \$ CA</b>
Équipement minier	100,1	118,1
Pré-production	36,6	43,2
<b>Total</b>	<b>136,7</b>	<b>161,3</b>
Usine de traitement du minerai	348,0	410,6
Gestion des résidus et de l'eau	15,3	18,0
Électricité et communications	19,5	23,0
Bâtiments administratifs et infrastructures	29,7	35,0
Développement de la communauté et programme de relocalisation	87,0	102,6
Frais indirects	72,7	85,8
Administration	14,5	17,1
<b>Sous-total</b>	<b>723,4</b>	<b>853,4</b>
Contingence	65,6	77,4
<b>Total</b>	<b>789,0</b>	<b>930,8</b>

L'usine a été conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et de récupération de l'or par charbon activé (« carbon-in-pulp ») avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (20 millions de tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. La production commerciale devrait être atteinte au cours du deuxième trimestre de 2011.

Le rapport complet conforme au Règlement 43-101 portant sur l'étude de faisabilité est disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet de la Société au [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

Après la publication de l'étude, Osisko a poursuivi son programme de forage qui a mené à la découverte du gîte Barnat Sud et à la découverte d'autres réserves dans le gisement principal Canadian Malartic. Le 10 février 2010, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des réserves, basée sur les nouvelles données de forage et sur un prix de l'or plus élevé pour le scénario de base à 825 \$ US, reflétant l'amélioration du marché de l'or. Cette nouvelle estimation de réserves s'est soldée par l'ajout de 2,69 millions d'onces, soit une augmentation de 42,8 % par rapport à l'étude publiée antérieurement. La durée d'exploitation a aussi été prolongée de 25 %, à plus de 12 années. Le profil des coûts d'exploitation sera révisé en fin d'année 2010.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles estimations de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic :

**Estimations de réserves et de ressources selon le tracé optimisé de la fosse et en fonction du prix de l'or à 825 \$ US (scénario de base) avec un seuil de coupure de 0,34 g/t Au**

Catégorie	Tonnes (millions)	Teneur (g/t Au)	Au (millions d'onces)
Réserves prouvées	28,4	0,92	0,84
Réserves probables	217,4	1,16	8,13
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>245,8</b>	<b>1,13</b>	<b>8,97</b>
Ressources indiquées	70,4	0,99	2,23
Ressources présumées	20,0	0,73	0,47

La mise à jour annuelle du sommaire du plan d'exploitation de la mine, selon le taux d'usinage établi antérieurement à 55 000 tonnes par jour, est présentée ci-dessous :

**Nouveau plan annuel d'exploitation minière basé sur une alimentation de l'usine à un taux de 55 000 tonnes par jour**

Période	Minerai extrait (milliers de tonnes)	Stérile extrait (milliers de tonnes)	Ratio stérile/minerai	Alimentation de l'usine* (milliers de tonnes)	Teneur (g/t Au)	Quantité d'or traité (oz)	Taux de récupération (%)	Quantité d'or récupéré (oz)
Pré-prod.	2 244	11 568	5,16	-	-	-	-	-
2011	17 011	40 533	2,38	15 056	1,18	568 965	86,5	492 394
2012	20 258	57 152	2,82	20 075	1,22	788 857	87,2	687 506
2013	22 967	54 441	2,37	20 075	1,26	814 023	87,4	711 812
2014	20 473	56 879	2,78	20 075	1,24	798 723	87,0	694 606
2015	20 155	57 354	2,85	20 075	1,13	732 352	85,7	627 503
2016	23 154	53 876	2,33	20 075	1,10	709 148	85,0	602 822
2017	20 625	49 433	2,40	20 075	0,97	625 547	83,6	522 970
2018	21 115	48 628	2,30	20 075	1,06	686 467	85,5	586 651
2019	20 809	33 848	1,63	20 075	1,14	738 660	87,2	643 886
2020	22 316	30 226	1,35	20 075	1,26	813 303	87,3	709 715
2021	25 029	16 817	0,67	20 075	1,29	833 849	87,0	725 056
2022	9 689	5 617	0,58	20 073	1,04	672 359	84,4	567 586
2023	-	-	-	9 966	0,57	183 582	80,9	148 428
<b>Total/moyenne</b>	<b>245 845</b>	<b>516 372</b>	<b>2,10</b>	<b>245 845</b>	<b>1,13</b>	<b>8 965 835</b>	<b>86,1</b>	<b>7 720 935</b>

\* Pour une année donnée, l'alimentation de l'usine peut inclure l'utilisation des empilements de minerai.

L'expansion de la fosse entraînera la relocalisation d'une route principale. La Société discute présentement avec des représentants de la Ville de Malartic et du gouvernement du Québec afin de confirmer le tracé et la conception de la nouvelle route. Dans le cadre de ses pratiques d'implication de la communauté, Osisko présentera le nouveau trajet proposé pour l'autoroute aux résidents de Malartic à la mi-novembre 2010. Le plan minier détaillé et les coûts du Projet seront finalisés par la suite. Pour assurer la disponibilité d'équipements miniers lors du début des

activités de décapage, la Société a commandé six camions Caterpillar supplémentaires d'une capacité de chargement de 227 tonnes chacun.

### **Avancement du projet Canadian Malartic**

L'équipe de construction et de développement d'Osisko poursuit la réalisation du projet Canadian Malartic avec plus de 1 000 contractants et employés d'Osisko impliqués dans le Projet. À la fin du mois de septembre 2010, le taux d'avancement atteignait 75 %. Bénéficiant d'une excellente exécution, d'un soutien solide de la part des entrepreneurs et des fournisseurs, ainsi que de bonnes conditions météorologiques, la construction accélérée a donné lieu à une récupération d'au moins deux mois sur le calendrier de construction. Le calendrier révisé propose un lancement des opérations entre la mi-avril et le début de mai 2011, ce qui est conforme à l'étude de faisabilité d'origine et ce, malgré un retard de trois mois au début de la construction en raison de retards dans la réception des permis nécessaires. L'estimation des coûts du Projet se situe toujours sous la barre des 1 milliard de dollars. Un démarrage précoce aurait des avantages importants pour la Société, permettant de profiter des avantages d'un marché de l'or à la hausse.

Certaines étapes clés ont été franchies au cours du troisième trimestre, notamment:

- L'avancement des installations mécaniques, électriques et de la tuyauterie à l'usine qui sont maintenant complétées à 65 %;
- L'achèvement de la ligne de transmission de 120 kV et des travaux sur la sous-station électrique;
- La livraison sur le site de tous les équipements d'usinage importants;
- La construction en cours du « mur vert » pour atténuer les impacts des activités minières dans la communauté;
- La mise en service de nouveaux équipements miniers mobiles, incluant une deuxième pelle électrique;
- Le recrutement et la formation de la main-d'œuvre pour l'étape de l'exploitation minière.

À ce jour, quelque 7,3 millions de tonnes de matériel ont été extraites de différents sites d'excavation, incluant 0,3 million de tonnes de minerai empilées.

À la fin du trimestre, 753,2 millions de dollars avaient été investis directement dans le Projet en plus d'engagements additionnels de 126,5 millions de dollars.

La Société a reçu deux avis d'infraction (sept avis pour l'année en cours) du ministère de l'Environnement, des Parcs et du Développement Durable. Ces infractions concernent principalement des niveaux de bruit dépassant les normes gouvernementales lors de la construction du mur vert. La Société a modifié son approche pour la construction du mur et a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à atténuer les effets de la poussière et du bruit sur les résidents vivant à proximité du mur vert. Les citoyens de Malartic ont été avisés des infractions et des mesures d'atténuation associées lors d'une réunion publique tenue à la fin du mois de septembre.

### **Relations communautaires – Canadian Malartic**

Depuis le début des activités d'exploration, la Société a toujours maintenu un programme actif de relations communautaires. Ce programme comprend :

- D'importantes consultations en ce qui a trait au programme de relocalisation et au Projet;
- La maximisation des retombées économiques du Projet pour la Ville de Malartic, la région de l'Abitibi-Témiscamingue et les entreprises québécoises;
- L'appui des activités locales et régionales par le biais du Fonds Essor Malartic Osisko;
- L'établissement d'un centre de relations communautaires au centre-ville de Malartic.

Dans le cadre de son programme de relations communautaires pour le projet Canadian Malartic, plus de 2 400 individus de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue ont visité le site de construction lors d'un événement portes-ouvertes qui a eu lieu le 26 septembre 2010.

### **Développement corporatif**

Osisko a acquis en deux transactions le projet aurifère Hammond Reef (« Hammond Reef »), situé près d'Atikokan dans le nord-ouest de l'Ontario, grâce à l'acquisition de la société cotée en bourse, Brett Resources Inc. Le 19 mai 2010, la Société a acquis 77 % de Brett à la suite d'une offre d'achat amicale annoncée le 22 mars 2010. En vertu des termes de l'offre, la Société a émis 0,34 action d'Osisko et 0,0001 \$ comptant en retour de chaque action de Brett. Le 11 août 2010, 94 % des actionnaires de Brett ont approuvé un plan d'arrangement conçu selon les mêmes termes que l'offre de prise de contrôle initiale, permettant ainsi à Brett de devenir une filiale à part entière d'Osisko. Brett a été renommée Osisko Hammond Reef Gold Ltd.

L'acquisition de Hammond Reef, détenu à 100 % par Brett, accroît l'inventaire de réserves et de ressources d'Osisko et procure à la Société l'opportunité de devenir un producteur d'un million d'onces d'or par année d'ici 2015-2016.

Le projet aurifère avancé de Hammond Reef est situé près d'Atikokan, en Ontario. Hammond Reef est un projet de développement important et est en forte croissance ayant le potentiel de devenir une mine à ciel ouvert majeure. Hammond Reef souscrit actuellement à la « Norme canadienne de divulgation concernant les projets miniers 43-101 (« NI 43-101 »). Les ressources présumées sont de 6,70 millions d'onces d'or (259,4 millions de tonnes à une teneur de 0,8 g/t Au, et un seuil de coupure de 0,3 g/t Au), dont 97 % sont situées à moins de 300 mètres de la surface.

Une étude préliminaire de faisabilité a été achevée en novembre 2009, établissant la durée de vie initiale de la mine à 14 ans, opérant à 50 000 tonnes par jour. Au cours des six premières années, Hammond Reef pourrait produire, en moyenne, 463 000 onces d'or par année au coût comptant d'exploitation de 382 \$ US l'once (après redevances et net des revenus provenant des ventes de l'argent). Durant sa vie utile, la mine Hammond Reef devrait produire un total de 5,13 millions d'onces d'or à un taux annuel moyen de 369 000 onces et un coût comptant d'exploitation moyen de 442 \$ US l'once (après redevances et net des revenus provenant des ventes de l'argent). À un prix de l'or de 990 \$ US l'once, l'étude démontre que Hammond Reef a une valeur actualisée nette après impôts de 811 millions de dollars US (actualisée à un taux de 5 %) et un taux de rendement interne de 22,9 %.

En plus des ressources actuelles, Hammond Reef offre un potentiel d'exploration encourageant. Des forages récents ont confirmé la continuité de la minéralisation sur une distance latérale de deux kilomètres au nord-est des ressources existantes. Brett a également identifié plusieurs structures parallèles, dans la zone étendue du projet, comportant une minéralisation similaire au site principal.

L'acquisition de Brett a été comptabilisée en tant qu'actif et le coût de 373,6 millions de dollars est détaillé dans le tableau ci-dessous:

<b>Actifs acquis et passifs pris en charge</b>	<b>(000 \$)</b>
Actifs court terme	3 157
Propriétés minières	485 085
Immobilisations corporelles	1 408
Passifs court terme	(4 798)
Passif d'impôts futurs	(111 294)
	<hr/>
	<b>373 558</b>
	<hr/>
<b>Contrepartie versée</b>	<b>(000 \$)</b>
Émission de 8 899 820 actions ordinaires	114 865
Investissement initial <sup>1)</sup>	296 003
Espèces	1
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(37 311)
	<hr/>
	<b>373 558</b>
	<hr/>

- 1) L'investissement initial, inclus dans le total de la contrepartie payée, est égal au prix d'achat initial de 252 308 000 \$ net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 43 695 000 \$. Les coûts de transaction payés comptant de 3 831 000 \$ ont été inclus dans l'investissement initial.

La Société continue de rechercher et d'évaluer d'autres possibilités d'accroître ses réserves et ressources minérales à travers les Amériques. Dans le cadre de ces activités, Osisko a acquis certains placements dans des sociétés d'exploration émergentes cotées en bourse qui sont sujets à des variations de leur valeur marchande.

## Sommaire d'exploration

Dans le but de maximiser la richesse de ses actionnaires, la Société a consacré, de façon soutenue, beaucoup d'énergie à la découverte d'onces supplémentaires afin d'augmenter ses réserves et ses ressources d'or actuelles.

En plus de son projet phare Canadian Malartic et du projet Hammond Reef, la Société est impliquée dans plusieurs projets actifs, tous situés dans l'est canadien:

Propriété	Minerai	Nombre de titres miniers / permis	Participation	Statut de la propriété	Opérations en 2010
Canadian Malartic*	Au	122	100 %	Actif	Forage / Développement
Cadillac	Au	241	100 %	Actif	Échantillonnage
East Amphi**	Au	85	100 %	Actif	Forage
Malartic CHL	Au	10	Option 70 %	Actif	Forage
Dunn	Au	51	Option 50 %***	Actif	Géophysique/ Forage
Goldboro	Au	5 741	Option 50 %***	Actif	Forage
Mountjoy	Au	105	Option 50 %***	Actif	Géophysique
Duparquet	Au	138	Option 50 %	Actif	Forage
Hammond Reef	Au	293	100 %	Actif	Forage

\* Inclut les gîtes Barnat Sud et Gouldie.

\*\* Inclut le gîte Western Porphyry.

\*\*\* Les options peuvent augmenter jusqu'à 60 % pour Goldboro, 65 % pour Dunn et 70 % pour Mountjoy.

La Société poursuit activement son objectif d'obtenir une participation de 50 % dans le projet Duparquet, détenu par Clifton Star Resources Inc. Selon les termes de l'entente, Osisko doit investir 70 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, comprenant un engagement ferme de 15 millions de dollars en 2010.

Au cours du troisième trimestre, 107 843 mètres de forage ont été réalisés. Ils se résument comme suit :

	Troisième trimestre 2010		Année en cours	
	Nombre de trous	Mètres	Nombre de trous	Mètres
Canadian Malartic	4	669	88	13 919
Barnat Sud	40	6 723	122	24 907
Condamnés - Malartic	-	-	10	2 590
Malartic CHL	9	1 733	141	27 216
Zone Gouldie	-	-	30	4 838
Western Porphyry	-	-	68	16 805
<b>Total Malartic</b>	<b>53</b>	<b>9 125</b>	<b>459</b>	<b>90 275</b>
Dunn	-	-	9	1 253
Goldboro	-	-	59	12 989
Hammond Reef	160	54 727	259	85 440
Duparquet	142	43 991	385	122 806
<b>Total Osisko</b>	<b>355</b>	<b>107 843</b>	<b>1 171</b>	<b>312 763</b>

Au cours de la période, les activités de forage se sont concentrées sur: l'évaluation du potentiel d'opération d'une mine à ciel ouvert à fort tonnage sur le site Duparquet, la délimitation du gîte Hammond Reef, la recherche de nouveaux gîtes adjacents à ceux déjà identifiés et l'augmentation des ressources et des réserves de Canadian Malartic.

Le tableau suivant présente les dépenses totales et les investissements cumulés aux cours des dernières années :

(en milliers de dollars)	Canadian Malartic	East Amphi	Malartic CHL	Cadillac	Dunn	Goldboro	Castelo dos Sonhos	Duparquet	Claim Post	Hammond Reef
<b>Solde 31/12/05</b>	<b>1 354</b>	-	-	-	-	-	<b>405</b>	-	-	-
Dépenses	13 739	-	40	244	-	-	242	-	-	-
Crédits d'impôt	(3 748)	-	(2)	(100)	-	-	-	-	-	-
Investissements cumulés – 2006	9 991	-	38	144	-	-	242	-	-	-
<b>Solde 31/12/06</b>	<b>11 345</b>	-	<b>38</b>	<b>144</b>	-	-	<b>647</b>	-	-	-
Dépenses	50 416	8 542	927	318	-	-	218	-	-	-
Crédits d'impôt	(8 388)	(84)	(323)	(76)	-	-	-	-	-	-
Investissements cumulés – 2007	42 028	8 458	604	242	-	-	218	-	-	-
<b>Solde 31/12/07</b>	<b>53 373</b>	<b>8 458</b>	<b>642</b>	<b>386</b>	-	-	<b>865</b>	-	-	-
Dépenses	143 369	330	1 820	14	-	-	276	-	-	-
Crédits d'impôt	(12 333)	(75)	(602)	(5)	-	-	-	-	-	-
Radiation	-	-	-	-	-	-	(1 141)	-	-	-
Investissements cumulés - 2008	131 036	255	1 218	9	-	-	(865)	-	-	-
<b>Solde 31/12/08</b>	<b>184 409</b>	<b>8 713</b>	<b>1 860</b>	<b>395</b>	-	-	-	-	-	-
Dépenses	314 641	1 320	1 394	293	316	23	-	-	-	-
Crédits d'impôt	(10 972)	(515)	(621)	(2)	(43)	-	-	-	-	-
Investissements cumulés – 2009	303 669	805	773	291	273	23	-	-	-	-
<b>Solde 31/12/09</b>	<b>488 078</b>	<b>9 518</b>	<b>2 633</b>	<b>686</b>	<b>273</b>	<b>23</b>	-	-	-	-
Dépenses	382 971	1 590	2 567	-	305	3 171	-	11 955	200	495 485
Crédits d'impôt	(899)	(561)	(898)	1	-	-	-	(4 350)	-	-
Investissements cumulés – 2010	382 072	1 029	1 669	-	305	3 171	-	7 605	200	495 485
<b>Solde 30/09/10</b>	<b>870 150</b>	<b>10 547</b>	<b>4 302</b>	<b>687</b>	<b>578</b>	<b>3 194</b>	-	<b>7 605</b>	<b>200</b>	<b>495 485</b>

La Société bénéficie d'un remboursement en espèces basé sur les dépenses éligibles pouvant atteindre 35 % de ces dépenses de la part du gouvernement du Québec. Grâce à ce programme, la Société a pu bénéficier d'un montant de 6,7 millions de dollars en 2010.

Le tableau suivant présente les frais d'exploration spécifiques à ce jour sur les diverses propriétés  
(en milliers de dollars) :

Propriété	Au 31 décembre 2009	3 <sup>e</sup> trimestre Frais d'exploration	3 <sup>e</sup> trimestre Crédits d'impôts remboursables	Frais d'exploration Année à date	Crédits d'impôts remboursables Année à date	Au 30 septembre 2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CANADIAN MALARTIC</b>	<b>57 168</b>	<b>3 401</b>	<b>739</b>	<b>7 642</b>	<b>(899)</b>	<b>63 911</b>
<i>Forage</i>		1 231		3 309		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>		407		965		
<i>Analyses</i>		162		443		
<i>Échantillonnage</i>		519		1 204		
<i>Coupe de ligne &amp; préparation base de forage</i>		-		79		
<i>Arpentage</i>		20		159		
<i>Modélisation de ressources</i>		-		40		
<i>Logistique</i>		42		172		
<i>Rémunération à base d'options</i>		1 020		1 253		
<i>Frais administratifs</i>		-		18		
<b>MALARTIC CHL</b>	<b>2 464</b>	<b>45</b>	<b>(409)</b>	<b>2 569</b>	<b>(899)</b>	<b>4 134</b>
<i>Forage</i>		-		2 109		
<i>Analyses</i>		45		203		
<i>Échantillonnage</i>		-		115		
<i>Arpentage</i>		-		21		
<i>Frais de gestion</i>		-		66		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>		-		42		
<i>Coupe de ligne &amp; préparation base de forage</i>		-		13		
<b>EAST AMPHI</b>	<b>1 224</b>	<b>-</b>	<b>(106)</b>	<b>1 601</b>	<b>(560)</b>	<b>2 265</b>
<i>Forage</i>		-		1 398		
<i>Analyses</i>		-		101		
<i>Frais de gestion</i>		-		56		
<i>Échantillonnage</i>		-		39		
<i>Coupe de ligne &amp; préparation base de forage</i>		-		4		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>		-		3		
<b>CADILLAC</b>	<b>270</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>270</b>

Frais d'exploration (suite) :

Propriété	Au 31 décembre 2009	3 <sup>e</sup> trimestre, Frais d'exploration	3 <sup>e</sup> trimestre Crédits d'impôts remboursables	Frais d'exploration Année à date	Crédits d'impôts remboursables Année à date	Au 30 septembre 2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>DUNN</b>	<b>78</b>	-	<b>(9)</b>	<b>364</b>	-	<b>442</b>
<i>Forage</i>				146		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>				175		
<i>Logistique</i>				2		
<i>Coupe de ligne &amp; préparation base de forage</i>				8		
<i>Frais de gestion</i>				33		
<b>GOLDBORO</b>	<b>23</b>	<b>298</b>	-	<b>3 120</b>	-	<b>3 143</b>
<i>Forage</i>		(1 044)		1 778		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>		618		618		
<i>Analyses</i>		287		287		
<i>Logistique</i>		106		106		
<i>Échantillonnage</i>		166		166		
<i>Frais de gestion</i>		165		165		
<b>DUPARQUET</b>	-	<b>5 860</b>	<b>(2 237)</b>	<b>11 918</b>	<b>(4 350)</b>	<b>7 568</b>
<i>Forage</i>		3 032		5 808		
<i>Échantillonnage</i>		362		1 017		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>		858		1 929		
<i>Arpentage</i>		36		136		
<i>Analyses</i>		887		1 699		
<i>Logistique</i>		658		1 251		
<i>Modélisation de ressources</i>		17		32		
<i>Coupe de ligne &amp; préparation base de forage</i>		10		32		
<i>Tranchées</i>		-		4		
<i>Frais de gestion</i>		-		11		
<b>HAMMOND REEF</b>	-	<b>9 880</b>	-	<b>12 867</b>	-	<b>12 867</b>
<i>Forage</i>		6 306		8 258		
<i>Logistique</i>		1 415		1 775		
<i>Échantillonnage</i>		1 381		1 712		
<i>Géologie &amp; Géophysique</i>		291		482		
<i>Analyses</i>		463		598		
<i>Coupe de ligne &amp; préparation base de forage</i>		24		42		
	<b>61 227</b>	<b>19 484</b>	<b>(2 024)</b>	<b>40 081</b>	<b>(6 708)</b>	<b>94 600</b>

Quelque 12,9 millions de dollars de frais d'exploration ont été investis dans Hammond Reef depuis la date d'acquisition de la participation majoritaire de Brett Resources Inc. le 19 mai 2010.

## Informations trimestrielles

Les informations financières trimestrielles sélectionnées pour les huit derniers trimestres sont les suivantes (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2010			2009				2008
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie <sup>1)</sup>	449 215	580 893	670 593	790 187	454 136	399 438	449 163	95 655
Fonds de roulement	385 047	560 946	638 032	760 400	427 515	369 612	443 336	92 689
Actif total	1 919 514	1 755 366	1 357 606	1 338 773	878 803	740 232	704 955	318 192
Capitaux propres	1 539 562	1 410 915	1 117 369	1 112 302	809 734	665 456	649 155	267 269
Bénéfice net (perte nette)	(11 164)	(8 428)	1 310	(8 384)	(5 747)	(5 816)	(807)	(2 081)
Bénéfice net (perte nette) par action	(0,03)	(0,02)	0,00	(0,03)	(0,02)	(0,02)	0,00	(0,01)
Moyenne pondérée d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	374 851	348 278	336 372	309 989	269 216	259 149	201 072	165 889
- Diluée	374 851	348 278	343 258	309 989	269 216	259 149	201 072	165 889
Prix de l'action (\$/action)								
- Haut	15,13	12,45	9,23	9,06	9,24	7,55	6,05	3,70
- Bas	10,47	8,81	7,80	6,90	6,14	4,91	2,66	1,40
- Fermeture	14,65	11,48	8,85	8,46	7,96	6,55	5,75	3,64
Prix de l'or (moyen en dollars US)	1 227	1 197	1 109	1 102	960	922	908	795
Taux de change à la clôture <sup>2)</sup> (\$ US/\$ CA)	1,0298	1,0606	1,0156	1,0466	1,0722	1,1625	1,2602	1,2246

<sup>1)</sup> Inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée, les placements temporaires, les placements mis en garantie.

<sup>2)</sup> Taux à midi de la Banque du Canada.

L'augmentation de l'actif total en 2010 est principalement attribuable à l'acquisition de Brett en échange d'actions de la Société et à la construction continue du projet Canadian Malartic. La croissance de l'actif total aux trimestres précédant l'année 2010 résulte de la dette et du financement par actions qui ont principalement financé la construction et le développement du projet Canadian Malartic.

## Sommaire des résultats

La Société est actuellement en phase d'exploration et de développement et, en conséquence, ne génère aucun revenu sauf les revenus d'intérêts générés par sa trésorerie. Au cours du trimestre, Osisko a enregistré une perte de 11,2 millions de dollars (0,03 \$ par action) comparativement à une perte de 5,7 millions de dollars (0,02 \$ par action) pour la même période en 2009. Pour l'année en cours, la perte s'élève à 18,3 millions de dollars (0,05 \$ par action) comparativement à une perte de 12,4 millions de dollars (0,05 \$ par action) pour l'année précédente.

(en milliers de dollars)	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2010	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2009	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009
Salaires et avantages sociaux	1 745	1 057	4 653	3 811
Dépenses générales et administratives	2 137	1 046	5 522	2 910
Rémunération à base d'actions	6 792	741	9 607	2 001
Relation avec les investisseurs et développement corporatif	628	626	1 897	2 273
Amortissement des immobilisations corporelles	134	60	320	204
Perte avant éléments suivants	(11 436)	(3 530)	(21 999)	(11 199)
Revenus d'intérêts	981	338	2 282	1 168
Perte de change	(191)	(2 295)	(99)	(4 095)
Quote-part de la perte de la société émettrice	(412)	(260)	(610)	(260)
Perte sur les placements	(36)	-	(432)	-
	(11 094)	(5 747)	(20 858)	(14 386)
Intérêts minoritaires	(65)	-	-	-
Perte avant impôts sur les bénéfices	(11 159)	(5 747)	(20 858)	(14 386)
Recouvrement d'impôts futurs	(5)	-	2 576	2 016
<b>Perte nette de la période</b>	<b><u>(11 164)</u></b>	<b><u>(5 747)</u></b>	<b><u>(18 282)</u></b>	<b><u>(12 370)</u></b>

Les variations de la perte nette pour les périodes correspondantes sont attribuables à :

- i. Un niveau d'activité croissant de la Société, alors qu'elle se transforme en un producteur aurifère intermédiaire de premier plan;
- ii. L'augmentation de la rémunération à base d'actions en raison d'options émises aux employés en novembre 2009 et juillet 2010 et à un coût plus élevé par option octroyée, calculé selon le modèle Black Scholes;
- iii. Un recouvrement d'impôts futurs plus élevé provenant de la renonciation plus importante des frais d'exploration en vertu de l'émission d'actions accréditives de 2009;
- iv. Une diminution de la perte de change attribuable à des fonds réduits détenus en dollars US et à une plus faible fluctuation dans la valeur du dollar canadien par rapport à celle de la devise américaine comparativement à 2009.

### **Flux de trésorerie et source de financement en capital**

Étant donné que la Société ne génère pas de flux de trésorerie liés à l'exploitation, Osisko dépend de l'émission de capital-actions additionnel ou de l'emprunt de fonds pour financer ses activités d'exploration, de développement et de gestion de l'entreprise. La Société maintient un programme actif de relations avec les investisseurs pour accéder aux marchés des capitaux :

- Promotion et représentation auprès des actionnaires actuels et potentiels;
- Participation à des conférences sur les investissements miniers aux niveaux institutionnel et de détail;
- Diffusion de publicités dans les médias imprimés et électroniques; et
- Gestion d'un site Web d'entreprise.

La Société est d'avis qu'un programme solide de relations avec les investisseurs, des résultats d'exploration positifs et une conjoncture de marché favorable réduisent les coûts des capitaux.

Le 18 décembre 2009, Osisko a complété un placement privé de 335 290 actions accréditives à un prix de 11,30 \$ l'action pour un produit brut de 3,8 millions de dollars.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, Osisko a clôturé un financement par actions de 149,5 millions de dollars auprès d'un groupe de souscripteurs. La Société a émis 21 361 250 actions ordinaires à un prix de 7,00 \$ l'action.

Le 26 juin 2009, la Société a complété un financement privé de 1 216 000 actions accréditives à un prix de 8,75 \$ l'action pour un produit brut de 10,6 millions de dollars.

Le 25 février 2009, la Société a clôturé un financement par actions auprès d'un groupe de souscripteurs. La Société a émis 88 550 000 unités de la Société à un prix de 4,55 \$ l'unité pour un produit brut de 402,9 millions de dollars. Chaque unité consistait en une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de levée de 5,45 \$ au plus tard le 17 novembre 2009. 44 266 256 bons de souscription ont été levés pour une contrepartie en espèces de 241,3 millions de dollars.

En novembre 2007, la Société a complété un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux pour une contrepartie totale de 125 millions de dollars. Par la suite, la Société a complété un prospectus pour autoriser l'émission de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription. Tous les bons de souscription spéciaux ont été automatiquement convertis le 28 décembre 2007. 9 419 240 bons de souscription ont été levés pour une contrepartie de 48,4 millions de dollars en novembre 2009.

Au cours du trimestre, la Société a reçu 5,7 millions de dollars provenant de la levée d'options (11,4 millions de dollars pour l'année en cours) émises dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions et des options de remplacement émises suite à l'acquisition de Brett.

Le 27 mai 2010, la Société a également reçu 8,2 millions de dollars suite à l'exercice de 1,1 million de bons de souscription émis au Fonds de solidarité des Travailleurs FTQ en vertu de la facilité de crédit de 20 millions de dollars émise en mai 2008. La date d'exercice des bons de souscription a été accélérée suite à la forte performance des actions de la Société.

Au début du mois d'octobre, la Société a complété deux émissions de 980 027 actions accréditatives pour un produit brut de 17,2 millions de dollars pour financer les activités d'exploration canadiennes. Certains dirigeants, officiers et employés ont souscrit aux 104 800 actions accréditatives selon les mêmes conditions déterminées pour tous les souscripteurs. Les actions ont une période de détention de quatre mois.

Conformément à la présentation de l'information financière dans les prospectus pour les financements par actions, le tableau ci-dessous détaille l'utilisation des fonds reçus :

(en milliers de dollars)	Utilisation proposée des fonds			Total	Dépenses à ce jour <sup>2)</sup>
	Nov. 2007	Fév. 2009 <sup>1)</sup>	Août 2009 <sup>1)</sup>		Total
Relocalisation de la communauté	40 000	67 500	-	107 500	140 652
Équipement	40 000	-	20 000	60 000	31 414
Études de faisabilité et d'ingénierie	5 000	-	-	5 000	11 266
Préparation du site minier	10 000	-	-	10 000	14 824
Exploitation minière	-	13 500	-	13 500	15 802
Électricité et communications	-	21 500	-	21 500	16 132
Infrastructures	-	28 500	-	28 500	28 451
Usine de traitement	-	197 425	80 000	277 425	310 494
Gestion des résidus et de l'eau	8 000	3 500	-	11 500	22 491
Frais indirects (Ingénierie détaillée, gestion de construction, fret maritime et autres, installations temporaires, équipement, outils et entretien)	8 000	38 000	20 000	66 000	50 789
<b>Sous-total</b>	<b>111 000</b>	<b>369 925</b>	<b>120 000</b>	<b>600 925</b>	<b>642 315</b>
Dépenses générales et administratives	7 031	11 933	22 426	41 390	-
<b>Fonds net</b>	<b>118 031</b>	<b>381 858</b>	<b>142 426</b>	<b>642 315</b>	<b>642 315</b>

<sup>1)</sup> Inclut l'option de surallocation

<sup>2)</sup> Inclut la trésorerie affectée en garantie des commandes.

La Société a également négocié des facilités de crédit au cours des deux dernières années afin de financer le développement du projet Canadian Malartic. Le tableau ci-dessous résume les emprunts :

	<b>Montant total des facilités de crédit (en millions de dollars)</b>	<b>Solde au 30 septembre 2010 (en millions de dollars)</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
OIRPC	150,0	75,0	7,5 %
SGF	75,0	75,0	7,5 %
CAT <i>Financial Services</i> (« CAT »)	83,0 \$ US	54,6 \$ US	Tranche A: LIBOR un mois + 2.75 % Tranche B: LIBOR trois mois + 2.75 % + prime de risque
Fonds de Solidarité FTQ (« Fonds »)	20,0	20,0	9,5 %

Le financement par emprunt auprès de l'OIRPC est garanti par les actifs de la Société. La deuxième tranche de 75 millions de dollars pourra être utilisée à des fins générales d'exploitation de l'entreprise à la discrétion de la Société jusqu'au 31 décembre 2010. Si la Société a recours à cette facilité de crédit, elle émettra 5,5 millions de bons de souscription supplémentaires venant à échéance le 31 décembre 2015, à un prix d'exercice basé sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur les 15 jours précédant le tirage, plus une prime de 30 %. Le montant de capital est remboursable au plus tard à la date d'échéance selon les disponibilités des flux de trésorerie, la date d'échéance étant le 31 octobre 2014.

La débenture de la SGF est convertible en actions de la Société au prix de 9,18 \$ l'action avant le 9 novembre 2014. Conformément aux conventions comptables, la facilité de crédit a été comptabilisée en une composante du passif de 64,0 millions de dollars et une composante capitaux propres de 11,0 millions de dollars au 31 décembre 2009. La débenture a une durée de 5 ans et viendra à échéance le 9 novembre 2014.

L'obligation en vertu du contrat de location-acquisition avec CAT est disponible pour financer l'acquisition de la flotte d'équipement minier mobile. L'équipement sert de garantie pour l'obligation locative. La Société a l'intention d'exercer son option d'achat à la fin de la période de cinq ans du contrat.

Le financement par emprunt auprès du Fonds, pour un montant de 20 millions de dollars, n'est pas garanti et est remboursable en un minimum de 48 versements mensuels égaux, débutant au plus tôt à la date de production commerciale du Projet ou au 9 mai 2011.

Les versements en capital sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont décrits dans le tableau suivant:

(en millions de dollars)	OIRPC	SGF <sup>1)</sup>	Fonds	CAT
2010	-	-	-	0,9
2011	30,0	-	3,3	6,0
2012	30,0	-	5,0	11,1
2013	15,0	-	5,0	12,2
2014	-	75,0	5,0	11,1
2015	-	-	1,7	14,9
	<b>75,0</b>	<b>75,0</b>	<b>20,0</b>	<b>56,2</b>

<sup>1)</sup> Si SGF n'exerce pas son option de conversion de la débenture en actions.

Au 30 septembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, la trésorerie affectée et les placements mis en garantie de la Société s'élevaient à 449,2 millions de dollars (790,2 millions de dollars en 2009) et sont résumés ci-dessous :

(en milliers de dollars)	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	395 964	673 777
Placements temporaires	31 506	84 064
Placements mis en garantie	2 002	5 452
Trésorerie affectée		
Court terme	3 375	10 760
Long terme	16 368	16 134
	<b>449 215</b>	<b>790 187</b>

La diminution des ressources de trésorerie est attribuable au financement de la construction et aux activités de développement du projet Canadian Malartic, aux charges administratives et à l'investissement dans les travaux d'exploration visant à accroître les réserves et les ressources.

Les placements mis en garantie représentent des certificats de placement garanti en dollars US et ont été déposés en nantissement de lettres de crédit garantissant l'achat d'équipements à longs délais de livraison.

La majeure partie de la trésorerie affectée à court terme est donnée en garantie pour l'achèvement du programme de relocalisation et la partie détenue en dollars US est versée en nantissement d'une lettre de crédit émise en dépôt pour l'achat d'équipement mobile.

De plus, la majorité de la portion à long terme de la trésorerie affectée constitue la garantie d'une lettre de crédit émise à Hydro-Québec pour l'installation d'une nouvelle ligne de transmission électrique pour le Projet.

Les placements temporaires représentent des liquidités détenues par d'importantes banques canadiennes ou des bons du Trésor émis par les provinces du Québec ou de l'Ontario ayant un terme à l'acquisition de plus de 90 jours jusqu'à échéance. La Société ne dispose d'aucun papier commercial adossé à des actifs auprès d'institutions financières.

### **Flux de trésorerie liés à l'exploitation**

Le manque à gagner des flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élevait, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, à 23,1 millions de dollars comparativement à 11,5 millions de dollars pour la période correspondante en 2009.

### **Activités d'investissement**

Les investissements de la Société sont résumés ainsi :

(en milliers de dollars)	<b>Troisième trimestre 2010</b>	<b>Année en cours 2010</b>
Actifs miniers	121 500	341 279
Acquisition d'actifs	5 976	(33 885)
Acquisition de placements	-	24 447
Variation nette des placements temporaires	(22 229)	(52 558)
Variation nette de la trésorerie affectée	(5 576)	(7 151)
Variation nette des placements mis en garantie	(599)	(3 450)
Produit de la cession de placements	-	(3 891)
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>	<b>99 072</b>	<b>264 791</b>

Les investissements de la Société dans les actifs miniers sont concentrés sur le développement du projet Canadian Malartic et sur les coûts d'exploration de diverses propriétés prospectives.

Les placements sont détenus dans des sociétés cotées en bourse.

### **Régime de droits pour la protection des actionnaires**

Le 17 mai 2010, la Société a adopté un régime de droits pour la protection des actionnaires (« le Régime »). Le Régime est conçu pour permettre aux actionnaires d'Osisko d'être traités équitablement lors d'une éventuelle offre publique d'achat (« OPA ») en accordant au conseil d'administration et aux actionnaires un délai adéquat pour évaluer toute OPA non-sollicitée et, lorsque cela semble indiqué, rechercher les alternatives permettant de maximiser l'avoir des actionnaires.

Le Régime n'a pas été adopté en réponse à une OPA réelle ou pressentie, ni à aucune offre provenant d'une tierce partie visant la prise de contrôle d'Osisko.

Conformément aux exigences réglementaires, le Régime a été approuvé par 94,1 % des actionnaires, présents et ayant droit de vote, à l'assemblée annuelle extraordinaire de la Société, tenue le 30 juin 2010 sur le site du projet Canadian Malartic.

## **Estimations comptables**

Les états financiers consolidés annuels de la Société ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l'entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable. La Société a eu recours à l'émission d'actions ordinaires et a contracté divers instruments de dette pour répondre à ses besoins financiers.

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige de la direction qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a dû recourir à des estimations ou à des hypothèses sont la délimitation des corps minéralisés, la valeur du bien minier excédant la valeur des réserves prouvées et probables, la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement et de la valeur nette de réalisation, les justes valeurs aux fins du test de dépréciation, l'évaluation initiale des composantes de la débenture convertible, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, l'évaluation de la rémunération à base d'actions et des bons de souscription, la provision pour moins-value aux fins de l'établissement des impôts futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux propriétés minières et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l'entremise d'une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d'acquisition, d'exploration et de développement des propriétés minières jusqu'à la date à laquelle elles sont mises en production, vendues ou abandonnées. Dans le cas d'une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Dans le cas de l'abandon d'un projet ou d'une propriété minière, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque propriété et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature de l'exploration, les autres évaluations et les travaux de développement à réaliser. S'il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur une propriété ou un projet, les coûts reportés liés à cette propriété ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu'il n'existe des éléments probants permettant de croire qu'une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux propriétés minières et aux coûts d'évaluation des propriétés minières représentent les coûts engagés à ce jour, avant les droits miniers et les crédits d'impôt, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être levés et la volatilité du cours de l'action. La date de levée des options ne dépend pas de la Société, mais bien d'une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité,

conformément au modèle Black-Scholes. Cependant la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

### **Transition aux normes internationales d'information financière**

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que le référentiel comptable dans lequel les états financiers des compagnies publiques sont préparés sera remplacé par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») débutant en janvier 2011. Le premier jeu complet d'états financiers annuels en conformité avec les IFRS sera celui pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, incluant les informations comparatives de l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

Cette transition des PCGR aux IFRS sera traitée comme un projet de gestion du changement ayant des conséquences financières et non financières reliées à des implications potentielles de risque, de communication de l'information financière, de contrôles internes et de relations avec les parties prenantes. Cependant, le fait qu'Osisko soit une société en phase de développement limite de tels impacts. Nous nous attendons à ce que le projet Canadian Malartic débute sa production en 2011, auquel point toutes les politiques et procédures auront été établies conformément aux IFRS.

La Société a formé une équipe et a débuté le projet de transition au cours du dernier trimestre de 2008.

La Société utilise un plan d'action en cinq étapes pour la transition aux IFRS :

#### Diagnostic

L'étape initiale du diagnostic a été complétée à l'aide d'une analyse préliminaire des écarts des processus comptables et administratifs décrits ci-dessous :

#### Conception et planification

La Société regarde présentement les options de transition et le choix des normes possibles sous les IFRS et évalue l'incidence des impacts importants sur les futurs états financiers de la Société. Une analyse détaillée des politiques a été entreprise pour tenir compte des conclusions de l'analyse des écarts. Plusieurs des différences identifiées entre les IFRS et les PCGR du Canada ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la présentation de nos résultats et notre situation financière, sauf si mentionné ci-après. Toutefois, il pourrait y avoir d'importants changements résultant de la première adoption des conventions comptables et des provisions associées aux IFRS. La Société n'a pas encore déterminé tous les impacts comptables de l'adoption des IFRS, puisque certaines options en matière de conventions comptables et certaines décisions quant à l'application sont toujours sous étude.

- Première adoption des IFRS

L'IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière » (« IFRS 1 »), prévoit pour les entités qui adoptent les IFRS une première fois plusieurs exemptions optionnelles et exceptions obligatoires, dans certains cas, à l'exigence générale d'appliquer de façon intégrale et rétrospective les IFRS. La Société analysera les différentes options disponibles en matière de conventions comptables et mettra en œuvre celles qui seront jugées les plus appropriées dans les circonstances. La Société s'attend à ce que les principales décisions en matière d'exemptions permises par l'IFRS 1 soient approuvées par la haute direction au cours du quatrième trimestre de 2010.

- Conventions comptables

Les principales conventions sont détaillées ci-dessous. La Société prévoit adopter toutes autres conventions en accord avec les IFRS à mesure qu'elle complètera la transition d'une société en développement à une société productrice en 2011.

#### *Immobilisations corporelles*

Bien que l'étape de la conception ne soit pas complètement terminée, la Société ne prévoit pas appliquer la méthode de la juste valeur pour déterminer le coût d'ouverture présumé en vertu des IFRS, qui est l'une des exemptions importantes de l'IFRS 1. La Société a également l'intention d'utiliser le modèle du coût historique après la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles.

Les conventions comptables de la Société seront modifiées de façon à :

- Réviser la durée de vie utile, la valeur résiduelle et le mode de dépréciation sur une base annuelle.
- Identifier toutes les composantes importantes et leur durée de vie utile respective.
- Capitaliser le remplacement et l'entretien majeur des pièces importantes et retirer du bilan la valeur comptable des pièces remplacées.
- Inclure les obligations implicites aux coûts importants de démantèlement et de restauration.

#### *Instruments financiers*

Les conventions comptables de la Société seront modifiées de façon à :

- Inclure les variations de la dépréciation des actifs financiers et leur possible renversement.
- Préciser les conditions qui doivent être remplies pour désigner un instrument financier à la « juste valeur par le résultat ».

#### *Obligations liées à la mise hors service des immobilisations corporelles*

Les conventions comptables de la Société seront modifiées de façon à :

- Inclure les obligations implicites au coût estimé pour le démantèlement et le retrait d'un actif et la restauration du site.
- Inclure les changements de taux d'actualisation. En vertu des IFRS, le passif est ajusté même s'il n'y a aucun autre changement au passif.

#### *Dépréciation d'actifs*

Les conventions comptables de la Société seront modifiées de façon à :

- Changer la méthode pour évaluer si une dépréciation existe. L'approche en deux étapes permise en vertu des PCGR du Canada n'est pas acceptable en vertu des IFRS. Par conséquent, les flux de trésorerie actualisés indiquent la détermination de la dépréciation.
- Documenter les conditions nécessitant la reprise de provisions antérieures, qui n'était pas permise en vertu des PCGR du Canada.

### *L'acquisition du projet aurifère Hammond Reef*

Comme l'acquisition du projet aurifère Hammond Reef ne s'est complétée qu'au troisième trimestre 2010, nous n'avons pas finalisé l'analyse de l'impact résultant de la conversion aux IFRS. Néanmoins, nous anticipons les changements majeurs suivants sur nos politiques comptables :

- i) Les actions émises en contrepartie seront évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, par opposition à une valeur estimée;
- ii) Le passif d'impôts futurs découlant de la différence entre le coût d'imposition de base et le coût des actifs acquis ne sera pas reconnu, ce qui aura un impact majeur sur le bilan;

Cette liste ne devrait pas être considérée comme une liste exhaustive des changements qui seront apportés en raison de la transition aux IFRS. L'intention de la Société est de souligner les secteurs qu'elle croit être les plus importants, toutefois, l'analyse des changements possibles est toujours en cours et toutes les décisions n'ont pas encore été prises là où des choix de conventions comptables sont nécessaires. Jusqu'à ce que la date d'adoption soit fixée, la Société n'est pas en mesure de quantifier de façon fiable les impacts prévus sur ses états financiers consolidés liés à ces écarts.

- **Divulgence de l'information financière**

Les IFRS exigeront une divulgation plus détaillée et la Société a déjà entrepris les démarches nécessaires pour ajuster ses systèmes. La Société complètera la préparation de son modèle IFRS de divulgation financière au cours du dernier trimestre de 2010.

- **Technologies de l'information, des systèmes de données et contrôles internes à l'égard de l'information financière**

La Société s'attend à un impact minimal sur ses systèmes de données et travaille constamment à l'amélioration des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Tel qu'indiqué, la transition vers les IFRS affecte essentiellement la présentation et la divulgation de ses états financiers. Cela pourrait conduire à d'importants changements de processus et de présentation au niveau des informations plus détaillées des notes aux états financiers. Les contrôles financiers seront modifiés en raison du passage aux IFRS, mais l'impact sur ceux-ci sera minime. La majorité des changements attendus mettront en cause des modifications ou ajouts de processus puisque les IFRS requièrent l'utilisation de plus de jugement à l'égard de différents traitements comptables. La Société devra donc s'assurer que les processus et les contrôles mis en place permettront d'effectuer les jugements appropriés en suivant les normes IFRS sélectionnées.

- **Formation et communication**

La Société a également commencé à former ses principales ressources internes. La formation aux IFRS se poursuivra en parallèle avec l'adoption des politiques comptables IFRS et le processus de mise en œuvre. L'équipe des communications et des relations avec les investisseurs sera impliquée dans le processus de transition afin de s'assurer que les requêtes des intervenants, au cours de la période de préparation à la conversion, soient prises en considération. La Société continuera de fournir des mises à jour sur l'avancement du projet tout

au long de la période de transition pour permettre aux intervenants d'évaluer l'impact de la conversion sur la performance financière de la Société.

- Activités commerciales

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura la conversion aux IFRS sur tous les secteurs de la Société, y compris les arrangements contractuels et les clauses restrictives des emprunts.

L'équipe de conversion se rapportera régulièrement, tout au long du projet, au Comité de vérification et impliquera les vérificateurs externes dans le processus de conversion à chaque étape du projet.

#### Développement de solutions

À cette étape, la Société développera des solutions permettant d'appliquer les IFRS. Cette étape inclura le développement de programmes de formation, la révision des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la préparation des données comparatives et l'identification des impacts sur les secteurs non financiers. La Société prévoit compléter cette étape d'ici la fin du quatrième trimestre de 2010.

#### Mise en œuvre

À cette étape, la Société appliquera les changements qui auront été développés et obtiendra les autorisations et les diagnostics. Les tâches à accomplir sont : produire un bilan d'ouverture, compléter les diagnostics des systèmes et terminer les essais pour les utilisateurs du système.

#### Après la mise en œuvre

À cette étape, la Société révisera la transition aux IFRS et assurera la préparation des états financiers en conformité avec les IFRS sans soutien externe.

La Société se tiendra informée des changements à venir aux IFRS en fonction des projets en place ou qui seront initiés par le Conseil des normes comptables internationales et ajustera ses plans en cours de route afin d'inclure tous les éléments importants pour assurer sa conformité d'ici 2011.

## Données sur les actions

### Structure du capital au 4 novembre 2010

Actions ordinaires émises et en circulation : 380 944 926

Bons de souscription en circulation : 7 000 000

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix de levée</b>
		<b>\$</b>
24 septembre 2014	<u>7 000 000</u>	10,75

Options en circulation: 13 785 664

Options de remplacement : 214 444

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix de levée</b>
		<b>\$</b>
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 475 000	5,46
Novembre 2012	5 001	3,98
Mai 2013	110 000	4,18
Septembre 2013	2 307 499	2,20
Novembre 2013	17 000	1,77
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	30 000	5,61
Avril 2014	170 000	5,20
Mai 2014	160 000	5,88
Juin 2014	51 001	2,06
Juin 2014	375 000	6,72
Novembre 2014	2 722 332	7,80
Janvier 2015	141 442	6,59
Février 2015	155 000	8,70
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	150 000	11,87
Juillet 2015	<u>5 090 833</u>	11,12
	<b><u>14 000 108</u></b>	

## Risques et incertitudes

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

### *Risque financier*

La Société en est au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a complété une étude de faisabilité positive sur son projet Canadian Malartic. La Société a réussi à obtenir le financement nécessaire à la réalisation du Projet. Si des fonds supplémentaires s'avèrent nécessaires, la Société dispose de la possibilité de recourir à l'émission de capital-actions additionnel ou à des emprunts. Rien ne garantit que de telles sources de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements sont disponibles, rien ne garantit qu'ils le seront à des conditions favorables à la Société ni qu'ils permettront à la Société d'obtenir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

### *Fluctuations des cours de change pouvant affecter les coûts de la conduite des affaires*

La Société a ses bureaux et exerce ses principales activités au Canada. Cependant, une partie des coûts associés aux activités de la Société au Canada sont engagés en devises étrangères. Une perte de valeur du dollar canadien par rapport à une de ces devises pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société. De plus, la valeur du dollar US par rapport à celle du dollar canadien est sujette à changement. Pour la période terminée le 30 septembre 2010, Osisko n'a utilisé aucun programme de couverture pour atténuer la variation de cours de change.

### *Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie*

L'exploration et le développement de ressources minérales constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont identifiés, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de ressources minérales importantes et qui plus est, les ressources minérales découvertes pourraient ne pas offrir une

quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, et aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

#### *Risque lié à l'estimation des réserves et des ressources minérales*

Les estimations de réserves et de ressources minérales sont fondées sur des hypothèses comme les prix des métaux et les données de forage. Des variations importantes et prolongées dans le prix des métaux pourraient avoir une incidence sur la capacité de récupération des réserves et des ressources. Les estimations de ressources minérales peuvent également être affectées par des variances au niveau des conditions géologiques d'une propriété en raison de données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves et de ressources minérales devraient être considérées uniquement à titre d'estimations, sans assurance d'atteindre les tonnages, les teneurs et les taux de récupération prévus.

#### *Risque de retard du Projet*

La Société prévoit de : (i) compléter le processus de demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) commencer la production commerciale en 2011. Cependant, il existe des risques importants que le commencement et l'achèvement de la construction de la mine sur le Projet soient retardés pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques incluent des retards dans : l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation et des permis de construction et environnementaux, la finalisation de l'ingénierie détaillée et du contrat de construction définitif ainsi que toute autre difficulté imprévue rencontrée au cours du processus de construction.

#### *Risque inhérent à la collectivité de Malartic*

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la Ville qui est globalement complétée et le déplacement d'une portion de la route 117 pour lequel aucun permis n'a encore été obtenu. Même si la Société a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du Projet, il n'y a aucune garantie que la Société obtiendra le contrat social nécessaire pour mettre le gisement en production commerciale.

### *Risque lié à la réglementation gouvernementale*

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble et sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Cependant, un changement de la législation pourrait avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

### *Risque environnemental*

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois disposent également de plus en plus d'évaluations environnementales plus rigoureuses de projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait aux futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur réduction. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Les parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de développement de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

### *Risque relatif à l'assurance*

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

### *Risque quant au caractère incertain du titre*

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

### *Risque relatif aux conflits d'intérêts*

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et le développement minières. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts soient possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours.

### **Mesures de contrôle de la présentation de l'information financière et contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ces derniers puissent évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une présentation publique.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont également responsables de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »). Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux PCGR, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées

puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du CIIF. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, à la codification et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF, conformément au Règlement 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 30 septembre 2010, ils ont conclu que la conception et la mise en œuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés annuels et à d'autres communications a été communiquée à la direction en temps opportun et les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière ainsi que des résultats de son exploitation et de flux de trésorerie de la Société au 30 septembre 2010. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu qu'il n'existait aucune faiblesse importante au plan de la conception des CIIF.

## **Énoncés prospectifs**

Certains énoncés contenus dans le présent rapport constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives ou occasions d'affaires futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés prospectifs peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les cours futurs de l'or et de l'argent, le moment et l'ampleur de la production estimative future, les coûts de production, les fluctuations des devises, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, le succès des activités d'exploration, les besoins futurs en capitaux, les résultats des sondages et les estimations des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les lecteurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient le présent rapport. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport. Les résultats et les faits nouveaux réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ceux qui contiennent ces énoncés prospectifs. Ces énoncés se fondent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment celles portant sur :

- la conjoncture commerciale et économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons ainsi que le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent ainsi que ceux des produits pétroliers;
- l'impact de la fluctuation des devises étrangères et des taux d'intérêts;
- la réception en temps opportun des approbations réglementaires et gouvernementales à l'égard des projets de mise en valeur et des autres activités de la Société;
- la disponibilité de sources de financement assorties de modalités raisonnables pour la mise en œuvre du projet Canadian Malartic de la Société;
- les estimations de la Société en ce qui a trait aux coûts de production et à ses niveaux de production et de productivité ainsi que ceux de ses concurrents;
- les prix de l'énergie;
- la capacité de se procurer des équipements et du matériel en quantités suffisantes et au moment opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- les calendriers d'études techniques et de construction et les dépenses en immobilisations du projet de la Société;
- la concurrence sur les marchés;
- l'exactitude des estimations de réserves et de ressources de la Société (notamment en ce qui a trait à leur ampleur, leur teneur et leur taux de récupération) ainsi que des hypothèses de nature géologique; opérationnelle et tarifaire sur lesquelles elles se fondent;
- les changements au niveau des politiques et des règlements des gouvernements ainsi qu'au niveau des avantages fiscaux et des taux d'imposition;
- les risques environnementaux incluant des réglementations plus sévères;
- l'habileté de compléter le programme de relocalisation du secteur sud de la Ville de Malartic;
- la possibilité de changer le tracé de la route 117 afin de permettre l'exploitation du gîte Barnat;
- les rapports continus qu'entretient la Société avec ses employés, ses partenaires commerciaux et la collectivité de la Ville de Malartic.

D'autres facteurs de risque sont décrits plus en détail dans la notice annuelle de la Société qui a été déposée auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités analogues dans certaines provinces du Canada. Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser. Le lecteur doit prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes intéressées qui fondent leur opinion sur les énoncés prospectifs de la Société devraient évaluer avec soin les facteurs précités ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont expressément présentés sous réserve de la présente mise en garde.

**(signé) Sean Roosen**

Sean Roosen

Président et chef de la direction

**(signé) Bryan A. Coates**

Bryan A. Coates

Vice-président, Finances et chef de la direction financière

**Le 4 novembre 2010**

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### **Corporation Minière Osisko**

1100 De La Gauchetière Ouest

Bureau 300

Montréal, Québec, Canada, H3B 2S2

Téléphone : 514 735-7131

Télécopieur : 514 933-3290

Courriel : [info@osisko.com](mailto:info@osisko.com)

Site Web : [www.osisko.com](http://www.osisko.com)

### **Administrateurs et dirigeants**

Victor H. Bradley, président du conseil

Sean Roosen, président et chef de la direction et administrateur

Robert Wares, vice-président directeur et chef de l'exploitation

Staph Leavenworth Bakali, administrateur

Marcel Côté, administrateur

André J. Douchane, administrateur

William A. MacKinnon, administrateur

Norman Storm, administrateur

Serge Vézina, administrateur

John Burzynski, vice-président, Développement corporatif

Sergio Cattalani, vice-président, Exploration

Bryan A. Coates, vice-président, Finances et chef de la direction financière

Jean-Sébastien David, vice-président, Développement durable

André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

Luc Lessard, vice-président, Ingénierie et construction

Robert Mailhot, vice-président, Ressources humaines

Elif Lévesque, contrôleur

### **Conseiller juridique**

Lavery, de Billy, Montréal

Fraser, Milner, Casgrain, Toronto

### **Vérificateurs**

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

### **Agent de transfert**

Trust CIBC Mellon, Montréal

### **Bourses d'échange**

Bourse du TSX – OSK

Deutsche Boerse - EWX